



Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin
91430 IGNY
Tél. 06 61 62 85 92
Email : soregane@orange.fr

Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : www.maupas-plaisanciers.com

INFOS DEC. 2007

MAUPAS PLAISANCIERS

LE MOT DU PRESIDENT

Cette info pour attirer votre attention sur un sujet qui pourra laisser beaucoup d'entre vous perplexe. Cette fois, il ne s'agit pas de notre sécurité physique. Il s'agit d'un problème plus complexe qui pourra diviser les avis. La mise en place de recherche de nouvelles ressources énergétiques, écologiques, propres, autonomes etc. semblent une intention louable à bien des égards. Le choix du site qui est envisagé, selon l'article que vous pourrez lire en pièce jointe, est peut être plus discutable. Faut-il envisager une vingtaine de « machines à grandes pales » implantées sur une ligne pointe de l'île de Ré au Phare de La Tranche ?

Energies renouvelables La société Enertrag France a sollicité dernièrement Jacques Labonde, maire des Portes-en-Ré, afin de lui présenter son projet de parc éolien au large des côtes rétaises. Un dossier de grande envergure salué par une grande majorité.

L'éolien fait les yeux doux à l'île de Ré



Cette vue n'est qu'une simulation. Ce photomontage a été réalisé par la société Enertrag. Sur cette image, le parc d'éoliennes serait installé à 15 km de la côte. Les éoliennes sont ici représentées de couleur noire, mais seront blanches en réalité, et seraient donc encore moins visibles de la côte.

D.R.

Un projet de parc éolien au large de l'île de Ré. Réalité ou utopie ? Pour l'heure, difficile de se prononcer. Mais une chose est sûre, le projet porté par la très sérieuse société Enertrag France⁽¹⁾, suscite l'émoi des élus rétais et plus particulièrement de Jacques Labonde, maire des Portes-en-Ré. "Si je reste opposé à la création d'un parc éolien sur le sol de l'île de Ré, je suis en revanche extrêmement favorable à un parc offshore." Il ajoute : "C'est idiot de perdre cette énergie permanente (entre 6,5 et 7,5 m/s) au large de l'île de Ré." Un sentiment largement partagé par les responsables de la société Enertrag. "Notre travail d'écrémage des zones potentielles à l'accueil d'un parc éolien offshore nous a conduit sur les côtes de l'île de Ré. Techniquement, le site est parfaitement accessible", note Lise Gros, chef de projet.

De l'électricité verte pour 120 000 personnes

Bien qu'il n'en soit encore qu'à ses premiers balbutiements, ce projet intégrerait à une dizaine de kilomètres du nord de l'île, face à la plage de la Conche et hors de la zone Natura 2000, 20 éoliennes de 150 mètres de haut (au plus haut de la pale), d'une puissance de 5 MW chacune pour une production totale de 100 MW. "De quoi alimenter les besoins en électricité de 120 000 personnes." Presque l'équivalent d'une île de Ré en période estivale. "Le nombre de machines n'est pas encore arrêté, précise Guillaume Fagot, en charge pour sa part du parc éolien de la Côte d'Albâtre (21 éoliennes). Il nous faut auparavant étudier l'évacuation de l'énergie et la capacité

d'absorption du réseau électrique."

Concernant le raccordement, l'électricité verte produite par les machines devrait être acheminée vers le réseau à forte capacité de la Rochelle. "Compte tenu de l'emplacement choisi pour l'implantation du parc éolien, une seconde possibilité de raccordement s'offre au promoteur", note Jacques Labonde. En effet, la production pourrait éventuellement prendre la direction de la Vendée. Mais le maire des Portes ne préfère pas penser à ce scénario. "Nous avons la priorité et par conséquent tout à y gagner. Aux futurs élus de faire valoir leurs intérêts dans ce projet."

Un parc bien accueilli

Si les parcs éoliens implantés sur le bon vieux plancher des vaches font généralement grincer les dents des associations de protection de sites, les projets offshore semblent en revanche recevoir un meilleur accueil de la part de la population. "A ce jour, aucun détracteur ne s'est manifesté. Et si opposants il devait y avoir, il leur faudrait de sérieux arguments. De plus, lorsque j'ai présenté le projet à mes collègues, je n'ai pas eu d'objection. Au contraire, j'ai également reçu des courriers de personnalités de la région qui m'ont félicité pour cette initiative", indique l'élus portingalais. De son côté, le président de la communauté de communes Léon Gendre préfère adopter "une position de stricte neutralité." Il précise : "Je n'ai pas d'avis avancé sur le sujet, compte tenu de la prématurité du projet."

Les premiers tours de pales au large de Ré ne sont pas pour demain. Car il faudra encore réaliser de nombreuses

démarches auprès de l'administration⁽²⁾. Selon un scénario optimiste, le parc pourrait voir le jour vers 2015. Autant dire que beaucoup d'eau aura coulé sous le pont. Ou plutôt que du vent aura soufflé sur les côtes rétaises... ■ Emmanuel Legas

(1) : Enertrag a été lauréate de l'appel d'offre gouvernemental en février 2004 pour la création du tout premier parc éolien offshore français en Seine-Maritime,

(2) : Un premier rendez-vous entre Enertrag et le Préfet de Charente-Maritime doit avoir lieu le 14 novembre prochain.



Jacques Labonde, maire des Portes-en-Ré, soutient le projet d'un parc éolien au large. Photo E.L.

Le choix du site, les répercussions financières

Si l'île de Ré a tapé dans l'œil de l'entreprise Enertrag, c'est en raison de nombreux facteurs propices à l'ouverture d'un parc offshore : régularité, force et direction du vent, bathymétrie, nature du sous-sol sous-marin, proximité d'un réseau de forte capacité électrique, servitudes aériennes, sensibilité écologique et patrimoniale, nautisme, pêche, proximité de structures portuaire d'accueil adaptées, voiries d'accès et transport. S'il voit le jour, le parc éolien au large de Ré aura des répercussions non négligeables pour l'ensemble des communes. Une taxe sur la production d'énergie, et non une taxe professionnelle comme pour un parc éolien terrestre, serait répartie entre la communauté de communes et les ports de pêche et de plaisance. Dans le cas d'un parc de 20 éoliennes produisant chacune 5 MW, l'enveloppe annuelle avoisinerait les 1 200 000 euros (12 000 euros/MW/an).

Que pensez-vous de cet article ? Faites part de vos réflexions, suggestions au membre du bureau que vous rencontrer ou passez un email à mon adresse. Nous attendons vos sentiments pour réfléchir sur l'implication de Maupas Plaisanciers.

Commission nautique

Dans l'info de novembre nous vous relations la réunion de la commission nautique qui s'était déroulée en octobre dernier. Aujourd'hui vous trouverez en annexe son compte rendu officiel inextinso.

Comme moi vous serez effaré de constater que Monsieur Jean Pierre ARMAND nous

« rappelle que des consultations ont eu lieu et que le problème de l'amélioration des conditions d'embarquement des plaisanciers a été étudié, sans cependant avoir trouvé de solution »

De qui se moque t'on ?

Avez-vous entendu un membre du Bureau dire qu'il avait été invité à défendre nos idées lors d'une réunion de travail pour améliorer la sécurité des Plaisanciers lors des embarquements et débarquements à bord des annexes ?

Au contraire, nous pensons que nos initiatives auprès du Conseil Général, par exemple, ont été discréditées pour ne pas dire torpillées.

Comme moi, vous serez obligé de constater qu'aucune solution n'a pu être trouvée puisque **RIEN** n'a été essayé. Quel est le jeu de nos élus ? Doivent ils se préoccuper de notre sécurité ou doivent ils suivre, comme un seul homme, les dictats d'une Administration qui s'active pour redonner vigueur à une société commerciale qui profitera des améliorations NON NEGLIGEABLE portées à l'estacade pour son seul profit. Qu'en pensez vous ? Donnez nous vos avis et suggestions soit sur notre site maupas-plaisanciers.com ou par courrier à l'adresse d'un membre du Bureau.

LE MOT DU VICE PRESIDENT

Rappel au sujet de la sécurité : au mois d'octobre dernier, il y a eu encore un accident qui aurait sans l'intervention des gens du CNT tourner au drame. Une embarcation a chaviré au large de la zone des corps mort et les deux personnes à bord ont failli se noyer.

Il n'est pas ridicule de mettre un gilet de sauvetage surtout quand nous prenons la mer dans nos annexes. Il faut éviter les cuissardes. Il existe des gilets gonflables très pratiques et pas encombrant et pas trop onéreux (www.compass24.fr) rubrique gilet de sauvetage. Christian DANIGO et Jean Claude PORCHER ont sélectionné le modèle décrit ci-dessous.

Second rappel : pour les pêcheurs au filet , il ne faut pas avoir deux filets à bord.

Anecdote : un jour de cette année, j'ai dépanné un ami qui était en panne de bateau. La mer était mauvaise, j'ai donc laissé les deux filets à bord de mon bateau ; le sien et le mien. Deux ou trois jours plus tard, je suis parti en mer. J'ai été contrôlé par les Affaires Maritimes. J'avais donc les deux filets à bord (oubli de ma part). résultat : **confiscation d'un filet et je passe au tribunal prochainement**....Que cela serve de leçon à tous...

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes.

LE MOT DU SECRETAIRE

L'heure est plutôt à la préparation des fêtes de fin d'année avec des cadeaux en rapport avec la passion de nos amis pêcheurs. Il y a toujours besoin de matériel à remplacer comme moulinets, cannes à pêche, matériel de sécurité, nouveaux leurres qui mettent le poisson dans le bateau avant même de les avoir mis dans l'eau...

Le salon nautique de Paris a connu une bonne affluence et aux dires des professionnels les affaires ont été plutôt bonnes. Il manque quand même à ce jour 77 000 places de port sur le littoral français et cela ne va pas aller en s'arrangeant. Les places de port, nouvelles ou disponibles, sont réservées en priorité aux professionnels pour la vente de bateaux neufs aux nouveaux entrants. En ces années de départ en retraite massives des enfants du baby-boom les places vont devenir très chères.

Pour les plaisanciers de la Tranche sur Mer, rien de nouveau sous le soleil (un peu caché en ce moment).

En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité, comme Jacques vient de le dire la Municipalité actuelle avoue son échec devant les solutions étudiées.....

Bien que cela fasse trois ans que vous m'avez élu secrétaire de notre association, je n'ai jamais été convoqué pour participer à une réunion sur ce sujet avec la Municipalité. Aucun projet sérieux n'a été débattu avec des professionnels de la question.

Dans ces conditions, il ne faut rien attendre de nos responsables municipaux actuels dans les mois à venir car on va vers de grandes désillusions si tenté qu'on en eussent encore.

Continuons de rester soudé dans nos idées et faisons partager notre mécontentement à nos amis et relations pour venir renforcer notre association et faire contre poids à l'immobilisme.

Je souhaite une bonne fin d'année à tous les membres de l'AMP ainsi qu'à vos familles.

LE MOT DE CHRISTIAN

A la demande de plusieurs adhérents de notre association nous envisageons une commande groupée de gilets de sauvetage gonflable automatique.

Après quelques recherches, nous avons trouvé ce gilet (sur le catalogue Compass) qui semble de bon rapport qualité prix.

Si vous êtes intéressés par ce type d'achat, veuillez retourner le bon ci joint à **Jacques FLATIN**

14, avenue Jean Moulin

91430 IGNY

Tél. 06 61 62 85 92

Email : soregane@orange.fr

Compass www.compass24.fr

Gilet de sauvetage gonflable automatique 16 L Hammar



Grâce au nouveau système Hammar le gonflage automatique a été optimisé, de sorte à maintenir immédiatement le corps et la tête au-dessus de l'eau. Déclenchement par la pression hydrostatique et non par l'entrée d'eau ou l'humidité. Pas de risque de gonflage intempestif. Gonflage extrêmement rapide même par températures très basses. Cartouche de gaz de la chambre de gonflage protégée contre la corrosion. Frais de maintenance réduits

Réf. 741503

79.95 EUR prix catalogue

Nous avons pu négocier

le franco de port

une remise de 5 % pour une commande de 50 pièces

une remise de 10 % pour une commande de 100 pièces

J'attends vos commandes **jusqu'au 10 janvier 2008** pour profiter des cet avantage.

je vous rappelle qu'il s'agit d'une VPC et qu'à ce titre il y a lieu de payer à la commande.

Pour ne pas compliquer le travail du trésorier et comme je ne connais pas les quantités (50 ou 100 pièces)

je vous propose d'adresser un chèque de 80 euros x par le nombre de gilets souhaités.

Le montant de la remise qui vous reviendra sera défalqué de celui de la cotisation 2008.

vous pouvez passer votre commande sur le site www.maupas-plaisanciers.com

dans la rubrique nous joindre ou par courrier à

Jacques FLATIN

14 avenue Jean Moulin 91430 IGNY

LE MOT DE JOSE

Nous avons actualisé le site. La rubrique « plage » vous montrera les dégâts causés par la mer ces derniers jours. Cette rubrique sera mise à jour avec les photos, les infos, les anecdotes, les commentaires etc., que vous nous adresserez sur les travaux de l'embarcadère, les dégâts de la mer sur le littoral tranchais etc.

flash DU PRESIDENT

Le congrès national de la FNPPSF se déroulera du 16 au 19 mai prochain sur l'île de Ré. Je vous invite à vous joindre à nous. Un billet de tombola sera offert à chaque adhérent de l'AMP à l'occasion du règlement de la cotisation 2008. Chaque membre de l'AMP pourra acheter d'autres tickets pour participer au bon déroulement de ce congrès au prix unitaire de 1 euros. L'AMP doit être suffisamment représentée à cette occasion. Je compte sur vous et vous souhaite à vous-même et à tous vos proches de bonnes fêtes.